



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 99 : LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
RECONNAISSANCE ACCRUE DES FAMILLES D'ACCUEIL

Québec, le 14 août 2017 - Dans un ultime effort, au moment de l'étude détaillée du projet de loi 99 *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ), la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) a obtenu gain de cause. La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, a entendu favorablement les familles d'accueil.

Au Québec, avant la présente révision, la LPJ stipulait que seules les parties reconnues par le tribunal pouvaient participer au débat et avoir accès au dossier de l'enfant. Les familles d'accueil n'en faisaient pas partie.

« Après plus de deux ans de représentations, nous sommes très heureux de ce dénouement. Le nouvel amendement proposé reflète enfin la priorité qu'est la stabilité de l'enfant. Maintenant, la FFARIQ souhaite que l'adoption de ce projet de loi se fasse rapidement, dès la reprise des travaux parlementaires », exprime fièrement Geneviève Rioux, présidente de la FFARIQ.

« Avec le deuxième amendement proposé à l'article 50.0.1 [initialement l'article 51.2], au paragraphe 83 [initialement paragraphe 84.0.0] il est clairement indiqué « qu'une personne ou une famille d'accueil est admise à l'audience de toute demande relative à l'enfant qui lui est confié. Elle peut témoigner et présenter ses observations au tribunal lors de l'audience et, à ces fins, être assistée d'un avocat. » Il s'agit pour nous d'une grande avancée pour le bien-être des enfants, qui ont toujours été au cœur de nos démarches », ajoute Mme Rioux.

Depuis le début de ses représentations, la FFARIQ a pu compter sur l'appui du porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux et de protection de la jeunesse, le député de Saint-Jean ainsi que du porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de protection de la jeunesse et le député de Drummond-Bois-Francs. « Ultimement, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une victoire collective. Tous les partis confondus ont travaillé avec sérieux pour le bien-être des enfants », exprime Mme Rioux. La FFARIQ continuera d'assister de manière assidue et attentive au déroulement de l'étude détaillée du projet de loi 99.

« Les familles d'accueil ouvrent leurs maisons et leurs cœurs à ces enfants, elles leurs prodiguent de l'affection, les encouragent, les valorisent et leur donnent confiance en eux. Nous connaissons le « vivre avec ». Aujourd'hui, la ministre a démontré qu'elle comprenait que les familles d'accueil du Québec sont des familles avant tout », conclut la présidente.



Rappelons qu'en 2016, année de révision de cette loi, la FFARIQ était le seul syndicat à avoir mobilisé son équipe pour obtenir cette reconnaissance accrue du rôle des familles d'accueil québécoises. Une pétition avait aussi été déposée à l'Assemblée nationale.

La FFARIQ représente les régions de Capitale-Nationale, Mauricie – Centre-du-Québec, Batshaw (île de Montréal), Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie – les Îles-de-la-Madeleine, Laval et Laurentides.

À propos de la FFARIQ

La FFARIQ a vu le jour il y a plus de 40 ans. Elle se porte à la défense des droits et intérêts des ressources d'accueil à l'enfance, les supporte dans leur engagement auprès des jeunes, travaille à améliorer leurs conditions d'exercice et valorise le partenariat entre eux et les établissements.

Depuis 2009, la FFARIQ est devenue une association de ressources autorisée à négocier une entente collective, laquelle a été signée en août 2012. Sa mission première consiste donc à représenter les ressources d'accueil, assurer le respect de l'entente collective, former et informer les ressources, et promouvoir leur travail auprès des établissements et du grand public.

La valeur prioritaire et fondamentale de la FFARIQ est le bien-être accru des enfants placés dans des ressources d'accueil stables et engagées.

- 30 -

Source :

Geneviève Rioux.
Présidente
Fédération des familles d'accueil et
ressources intermédiaires du Québec

Renseignements :

Brigitte Lemay
Conseillère principale, Relations publiques
Hill+Knowlton Stratégies
Téléphone : 418 425-0973
Cellulaire : 418 953-0223
Courriel : brigitte.lemay@hkstrategies.ca